

Information réglementée

Paris, le 5 Juillet 2021

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société ERAMET à Exane BNP Paribas, en date de dénouement du 30 Juin 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

. 71 961 titres ERAMET
. 3 265 802 €

Au cours du 1er semestre 2021, il a été négocié un total de :

A l'achat, 257 139 titres, pour un montant de 14 484 981 € (3 875 transactions).
A la vente, 244 629 titres, pour un montant de 13 873 151 € (4 019 transactions).

Il est rappelé que :

- 1- Lors du précédent bilan semestriel au 31 Décembre 2020, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

. 58 131 titres ERAMET
. 3 994 005 €

- 2- Au cours du 2ème semestre 2020, il a été négocié un total de :

A l'achat, 241 071 titres, pour un montant de 6 891 448 € (3 245 transactions).
A la vente, 281 035 titres, pour un montant de 8 176 016 € (3 757 transactions).

- 3- Au 31 Décembre 2018, date de la mise en oeuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

. 65 307 titres ERAMET
. 3 730 851 €